

COMMUNE DE BOURLON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2002

Présents : tous les membres en fonction

1°) Vote du Budget Supplémentaire 2002 :

a) de la Commune :

- reprise des résultats du compte administratif 2001 :

* section de fonctionnement : excédent de 91
971 euros

- équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement

b) du service des eaux :

- reprise des résultats du compte administratif 2001 :

* section de fonctionnement : excédent de 15
830 euros

- équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement

2°) Journée du souvenir des Gardes d'honneur de l'Ossuaire Notre Dame de Lorette :

Avis favorable à la réception de la journée du souvenir organisée par l'Association des Gardes d'Honneur de l'Ossuaire de Notre Dame de Lorette (groupe d'Arras) fixée au 3ème dimanche de septembre

2004.

3°) Questions diverses :

1°) demandes de subventions :

* au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2003 pour les travaux d'aménagement de la traversée du village représentant la 1ère phase du chantier élaboré (partie située entre l'Avenue du Bois et la rue de Sains).

* au titre de "Opération Oxygène 62" pour l'achat de diverses plantations qui seront faites Avenue du Bois, talus rue de Moeuvres, rue de Sains et aux chapelles rue de Sains et rue de Moeuvres.

2°) Travaux divers et achat de matériel :

* éclairage public : installation de nouveaux lampadaires (rue de Sains, rue des Minières et face aux abribus). Un recensement des "points noirs" sera effectué. .

* salle polyvalente :

- achat de 2 "sèche-mains"

* salle communale : pose de fenêtres en P.V.C. (installation assurée par le personnel communal)

3°) Ecole publique Victor Hugo :

* un devis a été demandé pour la création d'une pelouse dans une partie de la cour de récréation

* présentation d'un dossier réalisé par les élèves sur les travaux effectués. Il est précisé à ce sujet

que l'école a reçu le 2ème prix dans le cadre de l'opération "Embellissons notre école"

* abonnement à internet

4°) Personnel communal :

* attribution d'un colis de Noël à l'ensemble du personnel (titulaire et non titulaire)

* congé : les congés reportés d'une année sur l'autre ne pourront excéder 5 jours et devront être

pris pour le 31 mars.

* emploi-jeune et non titulaire : paiement intégral du salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie.

5°) Divers :

* inondations du Gard : vote d'une aide de 0,15 euro par habitant (de Bourlon) soit une subvention de 190 euros.

* lecture d'une lettre de remerciement du Nouveau Planning Familial de Cambrai relative au versement de la subvention

* spectacle de marionnettes le vendredi 20 décembre après-midi, en la salle polyvalente, pour les

enfants de l'école publique Victor Hugo.